rienne, ensuite Comtes, puis Ducs de Savoie, & enfin Rois de Sardaigne, 833
Seigneurs & Ducs de Milan, 834
Rois de Sardaigne, 842
Chronologie Historique des Capitaines, puis Marquis, ensuite Ducs de Mantoue, 843
Ducs de Parme & de Plaisance, 844
Chronologie Historique des Princes de Monaco, 847
Chronologie Historique des Seigneurs, Ducs de Ferrare, de Modene & de Reggio, 849
Chronologie Historique des Ducs, Marquis, Gouverneurs & Grands-Ducs de Toscane, 855
Chronologie Historique des Doges de Venise, 863
République de Gênes, 865
Liste Chronologique des Doges biennaux de Gênes, depuis 1528, 886
Chronologie Historique des Ducs de Frioul & de Spolete, & des Princes de Bénévent, depuis l'extinction du Royaume des Lombards, 887
Chronologie Historique des Comtes & des Ducs d'Urbin, 890
Chronologie Historique des Comtes, puis Ducs de Pouille & de Calabre, des Comtes de Sicile, & des Rois de Naples & de Sicile, depuis l'arrivée des Normands en Italie, 892
Comtes de Pouille, ibid.
Ducs de Pouille & de Calabre, 893
Comtes de Sicile, ibid.
Rois de Sicile & Ducs de Pouille, 894
Rois de Sicile & de Naples, 896
Rois de Naples, 899
Rois des Deux-Siciles de la Maison de Bourbon, 906
Chronologie Historique des Grands-Maîtres-Généraux de l'Ordre Teutonique, 907
Table Alphabétique, 912

Fin de la Table des Articles.

APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'AI lu, par l'ordre de Monseigneur le Chancelier, un Livre, qui a pour titre : L'ART DE VÉRIFIER LES DATES DES FAITS HISTORIQUES, DES CHARTES, DES CHRONIQUES, ET AUTRES ANCIENS MONUMENS, &c. Cet Ouvrage a déja été reçu avec une satisfaction générale. La nouvelle Edition qu'on en donne aujourd'hui, considérablement augmentée & refondue en plusieurs endroits, est plus parfaite, & sera plus utile. On ne peut trop applaudir au zele, à la sagacité & aux profondes recherches des savans Religieux, à qui les Amateurs de l'Histoire doivent un secours, qui leur épargnera un travail infini. A Paris, le 3 Novembre 1769.

FOUCHER.

APPROBATION

Du Révérend Pere Général de la Congrégation de Saint-Maur.

NOUS FR. PIERRE-FRANÇOIS BOUDIER, Supérieur-Général de la Congrégation de S. Maur, Ordre de S. Benoît, vu l'Approbation de M. l'Abbé Foucher, Censeur Royal, avons permis & permettons de faire imprimer un Livre, qui a pour titre : L'ART DE VÉRIFIER LES DATES DES FAITS HISTORIQUES, DES CHARTES, DES CHRONIQUES, ET AUTRES ANCIENS MONUMENS, &c. par *** Religieux de notre Congrégation. DONNÉ en l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, ce 2 Juin 1770.

FR. PIERRE-FRANÇOIS BOUDIER,
Supérieur-Général.

Par Commandement du très-Révérend Pere Général,
FR. JEAN-BAPTISTE DÉHEN, *Secrétaire.*

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf